

Service écologique
KUJE**COMMODO ET INCOMMODO**

(ARRETÉS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris les décisions suivantes :

Objet :	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
exploitation d'un ascenseur	BR INVEST 216, avenue de Luxembourg L-4940 Hautcharage	3A/2019/2292/165 autorisé le Réf. interne : 2020/16/08
exploitation d'un ascenseur et des parkings mécaniques	DG IMMO 98-100, avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage	3A/2020/2575/153 autorisé le Réf. interne : 2020/16/09

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le) à partir du 10 septembre au 24 septembre inclus.

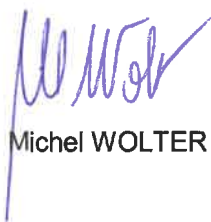
Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 4 septembre 2020

Le bourgmestre,


Michel WOLTER

Le secrétaire communal adjoint,


Claude FREICHEL**Dossier traité par:**Jeff Künsch
Tél. 500 552 371
Fax 500 552 379
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu

